Séminaire national
sur les lieux de musiques actuelles en milieu rural
les 3 et 4 juin 2008 à Run Ar Puñs à Châteaulin (29)

Préambule :
Ce séminaire national est basé sur des temps d'échanges participatifs et de construction commune, où chacun des trois axes prédéfinis est nourri par une personne ressource qui introduit la problématique, animé par un modérateur qui a en charge de faire circuler la parole et soutenu par différents éléments d'analyse comme par exemple les fiches synthétiques sur les 8 "lieux témoins" de cette étude-action, qui débute via ce séminaire.

Thématique 1 : musiques actuelles, population et territoires ruraux

I – INTRODUCTION DE LA PROBLEMATIQUE :

Steve Gormally, Président de l'association Promodégél / Moulin de Brainans (Jura), intervenant et formateur indépendant sur la création d'activités en milieu rural et le développement des territoires ruraux.

Quels sont les éléments qui caractérisent aujourd'hui le milieu rural et qui sont à prendre en compte si l'on questionne les conditions d'existence, de développement et de pérennité des projets culturels sur les territoires ruraux ?

Cette problématique peut être abordée via trois axes de questionnements :

A) Les territoires ruraux
B) Les populations des territoires ruraux
C) Les équipements de musiques actuelles en milieu rural

En préalable, on peut constater que l'opposition rural/urbain est aujourd'hui nettement moins forte et n'est pas facteur de sens si l'on observe les populations, leurs habitudes et envies culturelles qui sont désormais peu éloignées.
Ceci se vérifie d'autant plus, compte-tenus des mouvements géographiques, démographiques, sociologiques, professionnels, de lieux de vie … des populations qui n'opèrent plus de cloisonnements nets entre milieu urbain et milieu rural.

A) Les territoires ruraux :

- a) une grande diversité

Aujourd'hui, la notion de « milieu rural » ne peut être abordée de façon globale et via de grandes généralités communes. En effet, les territoires ruraux se caractérisent désormais par leurs conceptions, fonctions et usages très divers.

Chaque territoire présente ainsi ses propres spécificités et est confronté à des situations et des positions de développement très différentes. En ce sens, la prise en compte du contexte singulier du territoire est essentielle afin de mieux appréhender les perspectives de développement d'un projet culturel dans son environnement et en particulier en milieu rural.

- b) des territoires à la croisée de nombreux facteurs

Les territoires ruraux sont aujourd'hui à la croisée d'un grand nombre de facteurs en ce qui concerne notamment le rapport Ville/Campagne.
Ces territoires ont une fonction de plus en plus importante dans leurs interactions avec les villes via notamment différents phénomènes de concurrence, complémentarité, conflits d'usage, synergie et/ou de multifonctionnalité …

- c) des caractéristiques communes qui peuvent se dégager

  - Une faible de densité de population
  - Un soutien de la puissance publique moyen, voire faible
  - Un nombre d'infrastructure peu important sur le territoire
  - Une morphologie des territoires très spécifiques (ex : territoire accidenté ou pas, moyens d'accès facilité ou pas, temps de déplacements très variables ….)

De plus, Pierre Perrier-Cornet (INRA DIJON) propose une typologie des territoires ruraux en regard de leur évolution. Elle peut se synthétiser comme suit :

  - « La campagne ressource » : c'est la campagne qui a une activité agricole et industrielle encore relativement importante, celle qui produit les ressources notamment alimentaires ("les greniers de la France").
    Ces espaces sont des supports d'activités économiques où la vie autochtone est encore relativement importante.

  - « La campagne cadre de vie » : c'est la campagne appréhendée sous l'approche résidentielle et récréative. Ce sont des territoires de plus en plus soumis au développement touristique, aux migrations de populations urbaines dans les proches ceintures plus rurales (zones périurbaines préservées pour leur cadre de vie).

  - « La campagne nature » : c'est la campagne des espaces protégés et appréhendés via leurs dimensions écologique, paysagère ou environnementale.

- d) quelles tendances d'évolutions des territoires ruraux ?

En termes d'emplois :
  - Une mutation très forte de l'emploi agricole. Aujourd'hui la France connaît la même surface agricole qu'il ya 30 ans pour une diminution de l'emploi agricole de près de 50%.
  - Des spécificités de l'ancrage économique de ces territoires, liées à une tradition particulière qui peut présenter dans son évolution actuelle, des fragilités importantes (activité économique historique qui n'a plus de réalité de développement aujourd'hui). On peut remarquer que cette donnée d'évolution se retrouve dans le développement des territoires historiquement industriels.
  - L'emploi qui est de plus en plus situé dans les villes.

En termes de cadre de vie :

- Une prise en compte croissante des enjeux environnementaux.
- Une demande croissante de biens de nature, loisirs et tourisme.
- Une périurbanisation et une augmentation de l'économie résidentielle.
- Un phénomène d'étalement urbain plus que de concentration, on assiste aujourd'hui à l'extension de la ville sur la campagne, plus qu'à une densification de l'espace urbain.
- Un désir de "campagne" de plus en plus fort, observé depuis quelques années : toujours autant d'urbains aspirent à vivre à la campagne tout en continuant à travailler en ville et en souhaitant conserver des habitudes de vie liées à l'urbain.

Ces phénomènes forcent les territoires ruraux à se poser les questions, tout d'abord, du maintien des populations sur leurs territoires ruraux mais aussi de l'accueil de ces nouveaux arrivants mixant habitudes urbaines et vie en milieu rural.

Des incertitudes en termes de facteurs de développement :

- Problématique de l'évolution de l'agriculture et de la politique agricole commune (PAC).
- Problématique de la délocalisation des lieux de production.
- Problématique des coûts de déplacements toujours plus importants tant sur les plans économiques, sociaux et écologiques.
- Problématique d'accès au foncier en milieu rural.
- Problématique de la maîtrise des niveaux d'interaction ville/campagne qui influent directement sur les territoires ruraux soumis aux politiques de développement de la ville.
- Problématique de l'appréhension des politiques liées à l'environnement axées sur le marketing.

Néanmoins les territoires ruraux sont aussi des espaces pour innover, créer, en marge des cadres institutionnels dans un rapport différent à l'espace, aux populations et aux collectivités.
Ils permettent des initiatives qui auraient sans doute eu plus de difficultés à voir le jour en ville.

Enfin, les rapports différents aux financements publics contraignent le plus souvent les structures culturelles à diversifier leurs activités pour arriver à exister.

B) Les populations des territoires ruraux

- a) Des attentes de plus en plus similaires entre populations du milieu rural et du milieu urbain.

La différenciation en termes d'habitudes de vie, de besoins de services, d'attentes d'activités et de pratiques culturelles s'estompe de plus en plus aujourd'hui au regard notamment des mobilités accrues des populations.
Cela se vérifie d'autant plus sur les territoires qui se sont orientés activement vers l'accueil de nouveaux arrivants via différents services à proposer (activités économiques, vie sociale, scolaire, ancrage dans le territoire…).
Ceci constitue un réel enjeu de développement des territoires ruraux pour permettre le maintien d'un dynamisme et du peuplement du territoire.

De plus, le mouvement de populations urbaines vers la campagne se confirme et outre l'envie d'y vivre, de plus en plus d'urbains recherchent en milieu rural des espaces de loisirs, de détente sans forcément y résider.

Néanmoins plus qu'en milieu urbain, et du fait du manque d'autres équipements sur les territoires ruraux (équipements sportifs, de loisirs..), les structures culturelles sur ces territoires, assument également la fonction de développement des liens sociaux, en favorisant les espaces et occasions de rencontre des personnes et des publics notamment adultes.

Et même si la ville offre plus de propositions en termes de pratiques culturelles, on constate désormais une homogénéisation des envies entre populations urbaines et rurales, en dépit des modes de vies du milieu rural qui conservent certaines différences (question de l'accessibilité, de la mobilité, d'équipements disponibles…) et contraignent les pratiques.

- b) des flux migratoires qui réinterrogent l'aménagement du territoire

Les mouvements de populations urbaines qui s'installent en milieu rural, mettent en questionnement de façon distanciée et dynamique, le territoire et ses modalités de fonctionnements. Comment développer les services attendus, comment pallier aux difficultés intrinsèques au territoire rural ?

On constate alors un réel enthousiasme des autochtones vers le développement de nouveaux services de proximité, qui génère un sentiment de fierté et de valorisation du territoire et des personnes par le fait d'avoir in situ, ces services et équipements qui répondent à leurs envies et besoins.
De plus, cela génère également chez ceux qui avaient quitté leur territoire rural pour la ville (études, travail…) une envie d'y revenir de façon positive avec une appréhension valorisée de leur territoire.

Ainsi le phénomène de complexe du territoire (« c'est un trou ») peut se renverser au profit de propositions qui placent les populations dans un comportement d'acteurs plus que de consommateurs.

Et même si chaque territoire rural a ses caractéristiques intrinsèques en termes de flux migratoires (différents attraits géographiques, pressions du foncier..), d'appréhension de ses évolutions, de dynamismes de développement et d'ouverture aux nouveaux arrivants, l'enjeu actuel des territoires ruraux est le maintien voire le développement des services qui vont répondre aux populations arrivantes ou déjà installées, afin de garder le territoire dans une dynamique vitale.

- c) une évolution des pratiques dans les lieux musiques actuelles

La plupart des lieux de musiques actuelles, se sont construits historiquement autour de la diffusion. Cette partie de diffusion s'est maintenue mais on constate désormais l'apparition d'autres activités (accompagnement, action culturelle, résidences…), ainsi que l'évolution de la diffusion hors des murs des structures.

On peut se demander si les comportements culturels ont évolué parallèlement à l'évolution des activités des lieux ?

En effet, petit à petit via le développement des projets, les équipes ont « maitrisé » davantage l'activité de diffusion et ont pu s'ouvrir vers d'autres champs d'activités notamment l'accompagnement initié à partir du coup de main donné au groupe en local.
De là, s'est révélée une énorme demande à laquelle les équipes ont essayé de répondre tout en étant confrontées rapidement à leurs propres limites en termes de moyens humains, économiques, techniques, structurels par rapport à l'ampleur de cette demande.

Cette réponse, s'est traduite également par la prise en compte et l'accompagnement de projets portés par des opérateurs socio-éducatifs et culturels du territoire, centrés davantage sur

l'accompagnement des pratiques, de l'expression des populations et ont induit effectivement un changement des comportements culturels.

Ainsi cette démarche d'élargissement des activités au-delà de la diffusion, qui n'était le plus souvent, pas présupposée à l'ouverture du lieu, a rencontré les besoins et envies des opérateurs locaux de mener des projets en partenariat. Et par effet induit, cela a permis pour les lieux, d'impliquer d'autres personnes (enfants, adolescents, publics spécifiques…) et de mettre en œuvre d'autres types de projets (action culturelle, sensibilisation, répétition, hors les murs, jeune public…).

- d) un enjeu permanent d'ancrage territorial, de réponse aux attentes des populations : le développement à petit pas.

On constate en effet que les projets musiques actuelles en milieu rural se sont construits par la vérification des conditions de faisabilité au fur et à mesure de leur développement avec un positionnement constant de répondre aux attentes des populations du territoire, ressenties ou pressenties.
Le souci permanent d'être ancré sur son territoire, d'y amener une plus value en direction des populations est une caractéristique forte des projets musiques actuelles en milieu rural qui se développent ainsi à petit pas.

C) Les équipements musiques actuelles en milieu rural

- a) quelques caractéristiques communes

  - Des lieux qui émanent d'une initiative privée et qui émergent soit de la logique et du projet d'un individu, soit d'un projet collectif porté par une association.
  - La notion d'ancrage territorial est importante pour ces lieux qui par leur développement à petits pas ont acquis une reconnaissance des publics, des partenaires avec lesquels ils travaillent et des collectivités avec lesquelles ils collaborent.
  - Des projets qui se sont développés dans le temps (à petits pas) (ex du Run Ar Puñs qui fête cette année ces 30 ans).
  - Des projets artistiques qui sont de plus en plus intégrés à des politiques de développement local et culturel.
  - La problématique partagée de la diversification des activités de ces lieux : entre la réponse aux besoins non satisfaits sur le territoire et la recherche d'un équilibre économique par la diversification d'activité.
  - Des attentes aujourd'hui de la part de la collectivité en direction de ces lieux au-delà de leurs fonctions de diffusion ou même d'accompagnement des pratiques artistiques : que ces lieux assument un rôle d'acteur de développement culturel local. Comment cette rencontre entre projets culturels et artistiques et attentes des collectivités en termes de développement local peut prendre forme et qu'implique-t-elle ?

- b) des enjeux de développements

- La valorisation de l'utilité sociale de ces équipements. Elle rejoint la question de la fonction globale de ces lieux en milieu rural qui dépasse le plus souvent le fait artistique et culturel et dont la problématique majeure reste le partage, notamment avec les élus du territoire, des enjeux de cette dimension d'utilité sociale.

- La nécessité d'analyser précisément le fonctionnement et l'organisation du territoire afin de pouvoir positionner le projet de l'équipement culturel dans une articulation des partenariats pour, à la fois, permettre le développement du projet artistique et concourir à celui du territoire.
  En effet les territoires ruraux n'ont pour la plupart, pas de référent identifié sur un champ précis, mais une diversité d'acteurs et d'interlocuteurs (communauté de communes, parc régionaux, collectivités…) sans véritable chef de file réellement porteur et clairement identifié.
  D'où l'enjeu d'analyser ces modalités de fonctionnements entre acteurs du territoire afin de pouvoir se positionner de façon stratégique dans une articulation des partenariats qui permette un développement plus serein du projet tout en prenant en compte les processus de construction et de développement du territoire.

- La reconnaissance de la culture comme facteur d'attractivité des territoires, notamment par rapport à l'accueil de nouvelles populations, qui viennent des milieux plus urbains avec des attentes affirmées en termes de propositions et de pratiques culturelles.

II – ECHANGES - DEBATS :

Suite l'introduction de cette première problématique, différentes thématiques ont généré des réactions, et des apports complémentaires issus des expériences des acteurs culturels et élus présents :

A) La reconnaissance de l'utilité sociale des lieux musiques actuelles en milieu rural
B) L'élargissement des projets culturels/musiques actuelles au-delà de la diffusion et le rapport à la population et au territoire.
C) Les démarches partenariales de développement territorial et culturel

A) La reconnaissance de l'utilité sociale des lieux musiques actuelles en milieu rural

- a) la notion de fête / de convivialité / de rencontres

A travers l'ensemble des témoignages, il apparait clairement que les notions de convivialité, de fête, de liens et de rencontres facilitées entre les personnes font partie des valeurs revendiquées par ces projets musiques actuelles en milieu rural.

L'exemple du Run Ar Puns est flagrant sur ce point (cf. projet en annexe).
En effet, via la démarche d'écriture de leur projet, la notion de fête est apparue comme élément fédérateur pour l'ensemble des personnes qui y sont impliquées (administrateurs, bénévoles, équipe salariée..).

La notion de fête constitue ainsi l'axe fort d'identité du projet du Run, comme un lieu favorisant la rencontre et la mixité des populations.

Derrière cette notion, s'entend également l'envie de proposer un projet où chacun peut avoir une place dans un collectif, et qui est axé, jusque dans l'aménagement du lieu, sur l'envie de favoriser des habitudes sociales et culturelles partagées par le plus grand nombre.

De plus, la notion de fête et de plaisir à animer ensemble un projet collectif, constitue le « ciment » et le vecteur de rassemblement des équipes, des bénévoles, des administrateurs qui s'impliquent dans les projets.
Elle influe d'autre part, sur la façon de construire les propositions artistiques faites à la population, afin qu'elle puisse partager un moment festif global, incluant le concert, mais où elle se retrouve également dans une ambiance conviviale et collective au-delà du moment de diffusion, favorisant ainsi la création d'un vécu et d'une identité commune, facteurs de développement des liens sociaux.

Pour certains projets qui touchent notamment des publics plus âgés (ex de Cavajazz, Jazz au Bistrot), la notion de « rencontre » entre les personnes prévaut sur celle de fête tout en la rejoignant dans ses objectifs fondamentaux : favoriser les liens entre les personnes via une proposition artistique et ce dans un esprit convivial.

- b) la dimension associative des projets : un facteur d'implication de la population

Autre aspect partagé par l'ensemble des structures : le développement associatif vécu comme mode d'implication de la population dans un projet commun.
En effet, ces projets culturels / musiques actuelles, de part leur dimension associative, permettent également à la population de s'impliquer dans une dynamique et un processus collectif, de dépasser par ce fait les comportements de consommateurs culturels, et aussi de favoriser la transmission entre les générations.

Ils revêtent la fonction d'espaces d'implication ouverts et permettent aux personnes de s'investir, de s'intégrer sur un territoire, de proposer, partager, voire même de se réaliser notamment par une implication bénévole au sein des projets.

Ils sont même amenés parfois à remplir la fonction de lieu d'insertion sociale et professionnelle en accueillant des personnes en formation, en découverte d'activités professionnelles, voire en réinsertion.

Certains revendiquent cette notion d'utilité sociale des lieux culturels en milieu rural en témoignant même d'une fonction de palliatif au service public, les acteurs culturels développant des réponses que par exemple l'école ou la collectivité ne proposent plus.

Néanmoins, on peut constater de façon globale, la difficulté à partager avec les élus cette dimension socialisatrice, cet état d'esprit et cette appréhension singulière du vecteur de la fête qui réunissent les personnes et animent ces projets de lieux culturels en milieu rural.

Le cheminement avec les élus et partenaires ne s'est pas fait dans la même dynamique que celui réalisé avec la population. On constate en effet, une certaine mécompréhension de la nature des activités des lieux de musiques actuelles, des pratiques culturelles des personnes, et du positionnement de ces acteurs culturels sur des enjeux de développement de territoires.

Plus généralement, l'approche globale des fonctions que peuvent assumer ces lieux notamment en termes culturel et social et de développement local est peut, voire pas appréhendé et pris en compte par les élus des différents échelons territoriaux.

Les lieux sont confrontés à un problème de lisibilité globale de leur démarche au-delà de leur rôle premier et la problématique reste de générer la rencontre et le dialogue avec les partenaires publics sur ces enjeux et fonctions plus larges assumées par les projets musiques actuelles en milieu rural.

D'autre part, la professionnalisation des équipes et des projets génère aujourd'hui une régénérescence de l'envie d'une dimension associative et participative de plus en plus importante exprimée par beaucoup de structures et d'autant plus possible que les projets bénéficient désormais de cette assise professionnelle.

Les associations culturelles liées à ces projets représentent aujourd'hui des espaces d'investissement et de construction personnelle qui dépassent la dimension strictement affinitaire. Elles s'ouvrent à des milieux et des personnes qui ne se seraient jamais rencontrées autrement et qui n'y viennent pas obligatoirement par ce qu'elles y connaissent déjà quelqu'un.
Néanmoins cette donnée suppose d'être en capacité à animer et réguler cet espace démocratique renouvelé afin de garantir une certaine diversité et éviter qu'il n'y ait pas de rejet ni d'exclusion.
C'est par un conséquent une nouvelle donne qui influe directement sur le portage et la transmission de ces projets associatifs. Le principe de coprésidence est de plus en plus mis en œuvre, sorte de renouveau de la dimension associative tant en milieu urbain que rural.

B) L'élargissement des projets musiques actuelles au-delà de la diffusion et le rapport à la population et au territoire

Comme nous l'avons vu en introduction, la plupart de ces projets musiques actuelles en milieu rural sont nés de l'envie de faire partager en live et en collectif des musiques qui peuvent être écoutées sur support enregistrés.

Puis, petit à petit, via les évolutions des équipes, leur professionnalisation, les projets ont pris une autre dimension, une responsabilité culturelle différente, qui a conduit progressivement à sortir des structures pour aller à la rencontre du territoire, hors les murs.
Il s'agissait dans un premier temps « d'apporter un coup de main », de répondre à une sollicitation de partenaires ou d'acteurs du même territoire.

Ainsi, même si au départ les projets pouvaient avoir une certaine difficulté à assumer de façon volontariste cette démarche de participation au développement local par une mise en œuvre partagée de projets portés, parfois co-construits, par d'autres acteurs du territoire (maison des jeunes, foyers, milieu scolaire…), cette dimension fait désormais partie intégrante des projets mais n'est pas encore envisagée ou assumée comme une stratégie de développement.

Les lieux ont très vite été amenés à la nécessité d'analyser leur territoire, au-delà de leurs aprioris, de leur simple vécu, pour comprendre les attentes et proposer les moyens d'y répondre.

Néanmoins on constate également sur ce plan, une difficulté de partage et de confrontation de cette analyse du territoire (au-delà de l'état des lieux ou du diagnostic) qui génère un décalage entre ce à quoi les lieux se sont confrontés et ce à quoi ils essayent de répondre, et la prise en compte de ces problématiques dans le champs plus large de la responsabilité politique, voire parfois leurs non prise en compte !

Autre aspect du lien avec le territoire collectivement partagé par ces lieux: l'action culturelle, ou l'éducation populaire, les partenariats menés avec d'autres acteurs (écoles, écoles de musiques, maisons des jeunes).

Ce développement d'une dimension culturelle au-delà de l'activité initiale de diffusion génère également une évolution du regard de la population et de celui des élus sur les projets des lieux notamment de par les différentes personnes touchées.

L'action culturelle et l'accompagnement ont indéniablement fait évoluer les projets vers d'autres publics. Par exemple les partenariats développés avec les acteurs directement impliqués sur le secteur de l'enfance et la jeunesse favorisent les liens avec les adolescents qui peuvent revenir dans les lieux de façon plus autonome suite à différentes actions menées en partenariat avec ces acteurs.
Certaines fois ce sont ces acteurs éducatifs qui ont eux-mêmes générés ces liens entre les jeunes et les lieux musiques actuelles afin notamment de pallier au problème de mobilité sur les territoires ruraux.

Sur certains territoires, et au-delà des populations jeunes, se posent également la question de l'intégration des populations locales plus âgées et des populations qui viennent sur le territoire rural en villégiature même si certaines passerelles tentent d'amorcer le lien (ex : accueil buvette sur les marchés paysans par la Gare à Coustellet).

D'autre part on peut également constater un écart entre l'état des lieux des pratiques musicales en milieu rural et la perception des décideurs ainsi que celle des musiciens sur ce qui leur est proposé sur leur territoire.
Notamment en ce qui concerne les espaces de répétition, les populations rurales et en particulier celle jeunes soumises aux freins de l'accès à la mobilité sur ces territoires, sont confrontées à une réelle carence en termes de lieux de pratiques, de répétition qui restent néanmoins un espace et un moment de socialisation très important.

Là encore, la problématique de lisibilité sur l'évolution de ces projets musiques actuelles, sur leur globalité, est soulevée, notamment dans la relation avec les partenaires publiques qui montrent des difficultés à appréhender de façon globale le processus d'évolution des projets au-delà de la diffusion.
De plus, certains élus des collectivités locales (villages, petites communes) témoignent d'une « peur du gouffre budgétaire », du sentiment d' « impuissance économique » à pouvoir participer à hauteur significative au soutien de ces projets et du besoin d'associer d'autres collectivités « plus importantes » ou partenaire public pour permettre les conditions de viabilité et de développement de ces projets.

Une autre problématique, concernant d'avantage le fonctionnement interne de ces projet, est soulevée par rapport au fait que ces évolutions successives, ces responsabilités plus larges assumées par les équipes et les projets, cette professionnalisation accrue et cette reconnaissance institutionnalisée des projets, peuvent générer un sentiment de frustration et de dépossession des fondateurs historiques des projets.
Cette problématique constitue un enjeu majeur dans la transmission et l'inscription des projets dans leur environnement, elle touche directement le vécu des personnes et des collectifs et nécessite un partage de ces enjeux d'évolution et de construction.

C) Les démarches partenariales de développement territorial et culturel

Le constat est partagé que, de projets, initialement centrés sur l'artistique et culturel, et dans un premier temps uniquement sur la diffusion, les lieux ont progressivement développé d'autres activités notamment en réponse aux attentes des populations et des acteurs socio-éducatif (action culturelle, accompagnement des pratiques…).
Ils sont désormais confrontés à un stade de développement où leur positionnement peut s'axer davantage sur une implication en tant qu'acteur de développement du territoire en partenariat avec les autres composantes de ce territoire (autres acteurs, élus, différents niveaux de collectivités territoriales..).

Néanmoins, cette donnée n'est pas encore assimilée et vécue de la même façon et dans le même degré d'implication par les différents projets.
Elle dépend notamment de la capacité à analyser les fonctionnements et à s'inscrire dans les réalités spécifiques des différents territoires, ainsi que de la possible mobilisation des équipes, le plus souvent déjà restreinte, et des administrateurs bénévoles sur ces organes de co-construction du territoire (conseil de développement, communauté de communes, comité consultatif…).

Toutefois, certains de ces lieux connaissent aujourd'hui une 3ième aire de développement, après celle initiale de leur existence propre et centrée sur leur activité intrinsèque, puis celle liée à leur développement plus large et en écho aux attentes des populations du territoire, ils développent désormais une fonction d'acteur de développement territorial global au-delà de la défense de leur projet intrinsèque.

Cette « 3ième aire de développement » implique différents enjeux de formation progressive sur le fonctionnement et les différents acteurs des territoires, sur l'animation et le partage au sein des projets (CA, équipes, bénévoles….) de ces enjeux de développement pour opérer ce positionnement de façon sereine et sans générer de sentiment de dépossession des projets.

Elle implique également l'intégration au sein des projets et par les équipes, d'une culture et d'une posture du développement local, et l'acquisition de compétences sur ces champs-là.
En effet, dans ce cadre, les projets culturels en milieu rural sont dans un rapport différent aux élus et aux territoires qui basé davantage sur une co-construction des enjeux de développement et une négociation partagée des méthodes, moyens et responsabilité.

De plus, pour certains projets (exemple du Moulin de Brainans) les fonctions de mise en réseau des acteurs culturels du territoire et d'ancrage sur le territoire font désormais partie intégrante des missions confiées au lieu par les collectivités (notamment la DRAC et le département dans le cas cité).

III – CONSTATS :

Nous constatons aujourd'hui via ces réalités et questionnements, une évolution des problématiques partagées par ces projets musiques actuelles en milieu rural.
En effet, les questionnements qui concernaient il a quelques temps, le renouvellement artistique, les comportements culturels, les nuisances … semblent désormais davantage intégrés dans le quotidien des réflexions des équipes et des projets de ces structures.

Mais les projets sont aujourd'hui confrontés à deux axes nouveaux de problématiques à défricher :

- Une nouvelle population est à prendre en compte : la population des élus avec laquelle il faut trouver les instances, les méthodes et moyens de dialoguer, expliquer et construire ensemble les possibles développements de ces projets en synergie avec leur territoire.

- Et en ce qui concerne le territoire, au-delà du territoire géographique, le territoire politique, celui de la co-construction, du partage des enjeux et des responsabilités, est une prise de conscience récente. Il reste à trouver les possibles pour s'y investir, le comprendre et pouvoir y participer.

Séminaire national
sur les lieux de musiques actuelles en milieu rural
les 3 et 4 juin 2008 à Run Ar Puñs à Châteaulin (29)

Thématique 2 : modèles économiques des lieux de musiques actuelles en milieu rural

I – INTRODUCTION DE LA PROBLEMATIQUE :

Arthur Gautier, chargé d'études pour l'agence ORAMA, chercheur au Laboratoire Interdisciplinaire pour la Sociologie Economique (CNAM/CNRS).

Cette thématique relative au modèle économique des lieux de musiques actuelles en milieu rural, peut être abordée selon deux axes de questionnements :

A) Quels éléments caractéristiques peut-on extraire de l'analyse comparative des données de fonctionnement structurel et économique des huit lieux du panel de cette étude-action ?

B) Existe-t-il une spécificité de fonctionnement économique, des lieux en milieu rural par rapport à des lieux, situés en milieu plus urbains, de typologie similaire si l'on considère la nature et le volume de leurs activités ?

A) Des caractéristiques majeures, issues de l'analyse du fonctionnement économique et structurel des huit lieux du panel de l'étude-action :

a) Les modes de gestion :

Ces huit projets sont tous portés par des associations loi 1901 qui assument le projet artistique et culturel de ces lieux.

Néanmoins, dans deux cas sur huit, une entreprise commerciale de type SARL existe à côté de l'association pour gérer l'activité de débit de boissons.

Deux cas de figure se dessinent ainsi :

- Une seule et même structure associative gère l'activité culturelle et artistique et celle de débit de boissons. Cela soulève d'emblée différentes questions en termes de fiscalité, récupération de la TVA, etc.
- Une structure de type associatif gère la partie projet culturel et artistique, adossée à une structure de type entreprise commerciale, qui gère la partie débit de boissons.

b) Le bâtiment :

Le bâtiment occupé par l'association appartient généralement à un privé pour cinq structures sur les huit du panel. Il est dans ce cas, soit loué (pour trois associations sur les cinq), soit mis à disposition à titre gracieux, pour les deux autres associations de ce premier cas de figure.

Deuxième cas de figure observé de façon plus rare, c'est une collectivité territoriale, en l'occurrence la communauté de communes, qui met à disposition gracieusement le bâtiment au profit de l'association (pour trois structures sur les huit du panel).

c) Les budgets :

Le budget moyen des associations du panel est de l'ordre de 230 000 €, ce qui les situe dans les catégories des « petits lieux de musiques actuelles » au regard des données observées par exemple sur l'ensemble du réseau Fédurok.

Ces associations emploient en moyenne trois à quatre personnes en équivalent temps plein. L'exception notable est la Gare à Coustellet, qui emploie 11 salariés à plein temps et dont le budget s'élève à 500 000 €. Néanmoins, la Gare est un cas particulier au regard notamment de sa pluriactivité comparable à celle des MJC : forte activité de répétition (22 groupes, 1 200 heures par an), formation, multimédia, animation jeunesse…

d) Le bénévolat :

Le bénévolat est très présent dans ces lieux, où une vingtaine de personnes en moyenne constituent un noyau dur actif qui s'implique essentiellement sur l'organisation des soirées, (billetterie, catering, accueil des artistes, contrôle des entrées et des loges, vestiaire, décoration, nettoyage, aide technique).

e) L'analyse des ressources :

Les subventions publiques :

Elles constituent environ deux tiers (66% en moyenne) des ressources de ces associations. Parmi ces subventions, les principaux partenaires de ces huit lieux sont, dans l'ordre, le conseil régional (17%), le ministère de la Culture (16%), le conseil général (10%), le ministère du Travail via des aides à l'emploi (7%), les communes (4%) et enfin l'intercommunalité (2%).

Il faudrait néanmoins distinguer de façon plus précise les subventions qui sont versées pour le fonctionnement de l'association de celles, qui sont fléchées sur un projet ou le financement d'un emploi en particulier.

Les ressources produites par l'association :

Elles constituent donc environ 34% des ressources totales de ces associations.

Elles sont constituées en premier lieu par les recettes de billetterie, pour chacun des lieux du panel. Viennent ensuite les recettes du bar et/ou du restaurant, pour les associations dont les activités de débit de boissons et de restauration ne sont pas séparées.

Enfin, diverses prestations effectuées par ces associations représentent un apport marginal (moins de 5% des ressources totales), sauf pour la Gare de Coustellet qui développe plusieurs activités y compris extramusicales, à la manière d'une MJC.

f) La composition des conseils d'administration :

Le conseil d'administration de ces associations est composé d'environ une dizaine de membres, tous issus de la « société civile ».

Dans un cas seulement, deux représentants des partenaires publics de l'association participent au conseil d'administration mais ne disposent que d'une voix consultative.

On peut remarquer que cette participation aux conseils d'administration des associations du panel est également une manière forte et libre de s'engager pour les personnes qui se sentent proches du projet et veulent contribuer autrement qu'en appui bénévole lors des soirées.

B) Y-a-il une spécificité économique des lieux en milieu rural par rapport aux lieux en milieu urbain présentant des natures et volume d'activités similaires ?

Au regard des huit lieux du panel situés en milieu rural, et à partir de l'analyse du fonctionnement et des modèles économiques de lieux situés sur un territoire urbain, ayant sensiblement des volumes et natures d'activités similaires, on obtient les éléments de comparaison ci-dessous.

Les lieux en milieu urbains ont été sélectionnés sur des volumes, nature d'activités, mode de fonctionnement, « état d'esprit » quasi similaires à ceux des huit lieux en milieu rural afin d'essayer de mettre en avant le plus possible la variable du territoire.
Il s'agit pour le milieu urbain de : la Cave aux Poètes (Roubaix), le Tamanoir (Gennevilliers), les Passagers du Zinc (Avignon), la Lune des Pirates (Amiens), le Grenier à Sons (Cavaillon), le Réservoir (Périgueux) et Djazz à Dunkerque.

	Lieux ruraux	Lieux urbains
Effectif de l'échantillon	8	7
Population de la commune d'implantation	4 075	73 286
Jauge	297	311
Nombre de soirées par an	32	39
Nombre d'entrées par an	4 737	6 902
Fréquentation moyenne par soirée	148	177
Taux de remplissage moyen par soirée	49,88%	56,90%
Budget total	232 500	364 000
% de subventions	66 %	63 %
dont ministère de la culture	16	12
dont ministère du travail	7	3
dont conseil régional	17	8
dont conseil général	10	6
dont intercommunalité	2	5
dont commune	4	23
% de ressources propres	34 %	35 %
% masse salariale dans les charges	29 %	32 %
Nombre de salariés	4,00	5,14
Nombre de salariés en ETP	3,53	4,19
Nombre de bénévoles actifs	26	30

Comparaison de ces caractéristiques lieux en milieu rural / lieux en milieu urbain :

a) Le bâtiment :

Pour les lieux en milieu urbain, le bâtiment occupé appartient dans la quasi-totalité des cas à la ville, à la différence des lieux en milieu rural qui sont situés majoritairement comme nous l'avons vu précédemment, dans des bâtiments appartenant à des privés.

Dans la construction des projets, en milieu urbain, il s'agissait bien souvent de trouver un lieu suffisamment adapté à la pratique des musiques amplifiées pour éviter de trop grandes nuisances sonores et pour répondre le plus souvent à la demande d'un collectif associatif, qui poussait la municipalité à réhabiliter et mettre à disposition un bâtiment public.

Tandis qu'en en milieu rural, ce sont des personnes qui ont pris l'initiative de consacrer une partie ou la totalité de leur propriété à une activité d'organisation de concerts, qui s'est étendue progressivement à d'autres activités.

b) Les budgets :

On constate un écart d'environ 130 000 € entre le budget moyen des lieux ruraux (232 500 €) et le celui des lieux de même gabarit, même jauge, nombre de soirées par an quasi identique, en milieu urbain (364 000 €),

En dépit de cet écart, la répartition entre subventions et ressources produites par l'association est exactement la même dans les deux cas. Elle s'articule autour de deux tiers de ressources publiques, et un tiers de ressources propres.

Néanmoins cette répartition similaire, n'implique pas de façon systématique un soutien public ferme et pérenne.

D'ailleurs davantage qu'un soutien public très solide, c'est plutôt un manque de ressources propres qui explique cette répartition budgétaire (deux tiers de soutien public / un tiers de ressources propres).

En effet, différents facteurs peuvent justifier les difficultés pour les lieux en milieu rural à développer leurs ressources propres. Tout d'abord, si la billetterie représente certes le poste de ressources propres le plus important, ces lieux sont légèrement moins fréquentés que leurs équivalents urbains (4 737 entrées en moyenne, soit un remplissage de 49,88%, contre 6 902 entrées et 56,9% de taux de remplissage). On pense bien sûr aux problèmes d'accès, au manque de visibilité, à l'absence de transports en commun et à la fermeté des contrôles anti-alcoolémie… Les mêmes problèmes apparaissent pour le développement des activités de débits de boisson.

Par ailleurs, la faible contribution des prestations de services peut être en partie imputée à la moindre quantité de partenaires potentiels (espaces de loisirs, acteurs socio-éducatifs, autres associations…).

c) La répartition des ressources publiques :

L'effet marquant est la différence de soutien financier des communes. En effet, pour les lieux situés en milieu urbain, ce soutien représente environ 23% des produits contre 4% pour les lieux situés en milieu rural.

A l'inverse, les régions participent de façon plus importante (aides au fonctionnement et à l'emploi) en ce qui concerne les lieux situés en milieu rural, ~17 % des ressources, pour une participation qui s'élève à hauteur de seulement 8% pour les lieux situés en milieu urbains.

De même l'intercommunalité, que l'on pouvait imaginer en faveur des territoires ruraux (phénomène de compensation et de solidarité territoriale) prend en fait, une part plus importante dans les ressources des lieux en milieu urbain, 5%, contre ~2% pour les lieux en milieu rural.

S'ajoute à ces éléments chiffrés, la donne de la « compétence culturelle » qui n'est pas encore assumée par l'ensemble des communautés de communes.

De plus, hors des pourcentages si l'on considère les montants des soutiens publics, on peut remarquer que ces financements, excepté la différence importante des communes, sont sensiblement les mêmes, tant pour les lieux en milieu urbain que pour ceux en milieu rural.

En effet, on ne constate pas un possible équilibrage territorial, qui pourrait par exemple prendre sa place dans le cadre de l'aménagement du territoire, et mettre en œuvre une certaine compensation économique au regard des spécificités territoriales notamment en milieu rural (difficulté d'accessibilité, de mobilité des personnes..).

NB : Précisions sur le cas spécifique de la Gare à Coustellet, en termes de nature d'activités, fonctionnement et modèle économique.

L'association AVEC / la Gare réunit 3 pôles d'activités au sein de la même structure : musiques actuelles, multimédia, activités jeunesse.
C'est pourquoi au regard des huit lieux « témoins » dans le cadre de cette étude action, sa masse salariale et son volume budgétaire globale peuvent sembler plus importants que ceux du reste du panel.
Néanmoins, si l'on ne prend en compte que la partie « musiques actuelles » dans les activités de la Gare, les données chiffrées concernant son fonctionnement sont ramenées à 5-6 équivalents temps plein pour un budget de 350 000 € sur les 500 000 € total de la structure. Ce qui rejoint les moyennes constatées sur les autres lieux.
Une des stratégies de développement de la Gare est de mutualiser en interne, pour l'ensemble de la structure, les postes administratifs, de communication et de direction et que chaque pôle d'activités spécifiques soit porté par 2 ou 3 personnes.
Toutefois, même si en termes de pérennisation économique et d'emploi cette stratégie n'est pas encore profitable, elle permet sur un plan davantage qualitatif, d'impliquer sur le projet de la structure, différents publics et de se confronter à différents modes de développement (secteur culturel / secteur sportif). Cette dimension est d'ailleurs bien perçue par les partenaires publics, même si l'équilibre économique de développement de la structure reste encore fragile.

II – ECHANGES - DEBATS :

Cette introduction globale sur les caractéristiques économiques des lieux musiques actuelles en milieu rural a donné lieu à différentes remarques liminaires.

En effet au regard des expériences de chacun, on ne constate pas aujourd'hui dans les musiques actuelles, de phénomène de « cohérence » en termes de niveau d'intervention publique au regard de la densité de population et ce facteur se vérifie tant en milieu urbain que rural.
De même la participation des différentes collectivités territoriales varie en fonction du territoire tant sur les axes d'intervention (aide à l'emploi, aide à un certain type de développement d'activités..) que sur l'historique de prise en compte des projets.

Toutefois dans la relation aux collectivités, une donnée est partagée : la relative absence des communautés de communes (plus qu'en milieu urbain d'ailleurs) dans le soutien de ces projets musiques actuelles en milieu rural.

De même une des différences majeures qui apparait avec les structures musiques actuelles en milieu urbain de même gabarit, reste l'écart budgétaire d'environ un tiers de moins pour les lieux situés en milieu rural.

Cet écart financier a des conséquences importantes sur la façon de mener les projets en milieu rural notamment en ce qui concerne :

- Les moyens consacrés à l'emploi permanent : niveau de rémunération, recours majeur à de l'emploi aidé, autre politique salariale à développer…
- Les rapports dans les partenariats
- La partie artistique et la programmation : plus locale, moins de tête d'affiche, petites jauges, niveau de vie de la population …
- La philosophie globale du projet : recherche de solutions, de pistes de développements qui viennent compenser cette différence budgétaire.

Dans un second temps les échanges ont mis l'accent sur deux axes majeurs :

A) La problématique de l'emploi dans ces structures en milieu rural

B) Les critères, processus et modalités d'observation, de valorisation et d'évaluation des projets musiques actuelles en milieu rural : comment identifier et partager leurs spécificités ?

A) La problématique de l'emploi

L'ensemble des structures réunies dans le cadre de cette étude-action partage des difficultés à mettre en œuvre une structuration pérenne des équipes qui animent les projets.

En effet, on s'aperçoit que le ratio entre nombre d'emplois aidés par rapport au nombre d'emploi de ces structures déjà très faible, est très élevé.

D'autre part les cadres d'emplois semblent plus précaires en milieu rural. On constate en effet, très peu de cadres dans les équipes, mais plus d'agents de maîtrise, avec également des écarts de rémunération à poste identique par rapport à certains projets en milieu urbain.

Certains témoignent même de l'impossibilité à mettre en œuvre même à court ou moyen termes une politique salariale au regard de leurs moyens économiques et dépendent des possibilités d'aides à l'emploi dont les critères évoluent également en fonction des dispositifs, des collectivités…

Cette donnée vient fragiliser considérablement le développement des projets, notamment par une rotation importante des salariés sur les différents postes en fonction des critères d'aide à l'emploi, par une « perte » importante en termes de formation-prise en main du poste-développement et fin d'aide à l'emploi qui oblige à un autre recrutement.

B) Les critères, processus et modalités d'observation, de valorisation et d'évaluation des projets musiques actuelles en milieu rural : comment identifier et partager leurs spécificités ?

a) Certains critères spécifiques à valoriser :

Différentes caractéristiques largement partagées influent sur le développement économique des projets musiques actuelles en milieu rural, même si leur observation, leur évaluation sont encore difficilement mises en œuvre, partagées, communiquées et valorisées.

- Le bénévolat

Comme nous l'avons vu en introduction de cette thématique, le bénévolat est une donnée importante du fonctionnement de ces lieux. Outre la réponse en termes de développement personnel, de processus de rencontres et de socialisation, qu'il génère, il permet également aux équipes trop restreintes de trouver un appui essentiel au bon fonctionnement de la structure notamment sur les activités liées à l'organisation des concerts.

Néanmoins cet apport en réciprocité qu'est le bénévolat, n'est encore que très rarement voire jamais évalué et valorisé dans l'économie des projets.

- Le bâti privé

Nous avons pu constater qu'une des caractéristiques majeurs à l'ensemble de ces projets musiques actuelles en milieu rural, est l'apport initial d'un privé, notamment en termes de mise à disposition ou de location des bâtiments, à la différence des projets situés en milieu urbain où cette charge revient le plus souvent à la collectivité.

Or, de la même façon que pour le bénévolat, cette apport n'est peu ou pas pris en compte et valorisé dans l'économie de ces projets même si cette mise à disposition, à laquelle s'ajoute l'entretien des bâtiments… est un gain important pour la collectivité notamment en termes économiques.

- Le développement artistique

Même si l'on peut constater de façon globale sur les projets musiques actuelles en milieu rural, la contrainte des volumes budgétaires dédiés artistiques, souvent peu élevés, il apparait néanmoins que ces structures jouent un rôle effectif dans le soutien aux artistes et groupes en développement, en leur permettant tant des premières expériences de concerts que de résidences ou d'actions culturelles.

De plus, s'instaure également avec les musiciens et leurs équipes d'autres rapports que sur des circuits « habituels de diffusion », davantage liés à la notion d'accueil, d'implication sur le territoire et dans les projets.

Les retours des musiciens montrent d'ailleurs un certain « attachement » à ce rapport davantage qualitatif avec les structures, rapport encore peu pris en compte par l'environnement professionnel des groupes (producteurs, tourneurs…).

Ces structures représentent également un intérêt géographique dans la construction des tournées des groupes, qui permet une halte entre deux métropoles.

Et l'on s'aperçoit également, que pour ces groupes en développement, leurs tournées s'articulent le plus souvent autour d'une majorité de lieux en milieu rural. En ce sens une économie globale, liée à ce facteur de développement artistique via les lieux en milieu rural, pourrait être imaginée au niveau national.

Néanmoins, le débat sur la rémunération artistique, doit être posé de façon globale et collective, avec l'ensemble des acteurs afin de concourir collectivement à un certain équilibre territorial, artistique et économique, même si l'envie de solidarité sur ce sujet n'est pas forcément largement partagée.

Mais les structures de musiques actuelles, notamment celles adhérentes à la Fédurok, font preuve aujourd'hui d'une certaine maturité pour aborder ce sujet qui peut également être partagé avec certains types de labels, de producteurs, notamment via des structures plus transversales comme l'UFISC qui réfléchit à une contribution collective sur les régulation possibles par rapport aux conventions collectives ou encore via le SMA, qui réunit des acteurs partageant les mêmes valeurs sur l'ensemble de la filière musiques actuelles.

Là encore cette plus-value en termes de développement artistique n'est pas une dimension forcément mise en avant dans les projets des lieux musiques actuelles en milieu rural.

- L'intérêt général / l'inscription sur le territoire

D'autres éléments peuvent être valorisés dans le rapport économique des projets musiques actuelles en milieu rural avec leur territoire.

C'est par exemple la capacité de ces projets à développer de l'attractivité pour le territoire, qui génèrera des retombées économiques par la suite.

Les sondages de provenance du public montrent ainsi la mobilité des personnes qui se déplacent davantage désormais par rapport à un attrait, une proposition artistique spécifique et qui par effets induits découvrent un autre territoire et participent de fait à sa vie économique.

De même, l'importance accordée aux producteurs et produits locaux dans certains projets génère tant des retombées économiques sur le local, qu'une valeur ajoutée au projet culturel, qu'une inscription plus forte sur le territoire.

De façon globale, on peut constater la réelle nécessité à échanger avec les élus et les personnels des collectivités territoriales afin de :

- Clarifier la fonction de cette initiative privée dans le développement des projets culturels et artistiques en milieu rural.

  En effet, la suspicion, de volonté d'enrichissement personnel, est encore grande, en France, quand des entrepreneurs privés sont à l'origine d'un projet artistique et culturel à vocation d'intérêt général ou d'utilité sociale, alors qu'il y a une vraie convergence de vue et d'intérêt vers le développement local, l'attractivité du territoire, l'épanouissement de ses habitants.

  L'amalgame est trop souvent fait, au nom d'un raisonnement binaire public/privé, entre de petits entrepreneurs locaux et de grands groupes mondialisés, ce qui est d'autant plus discutable lorsque ces entrepreneurs sont constitués en association loi 1901 et assument le caractère non lucratif de leur activité.

- Valoriser le coût réel de ces projets (valorisations comprises ainsi coûts évités à la collectivité) :

  Nous avons vu le côté réducteur des indicateurs quantitatifs qui positionnent la réflexion dans une perspective de court terme et qui ne disent pas tout de la réalité du fonctionnement et des enjeux de développement de l'association sur son territoire.

  Il s'agit de les combiner avec des éléments plus qualitatifs, pédagogiques et illustrant les aspects « moins visibles » des projets, dans une perspective de long terme.

La mesure des retombées économiques sur le territoire, même si on ne peut pas réduire le projet à cela, est une piste intéressante qui peut être démontrée : pour un euro de subventions publiques investi, combien d'euros de retombées en termes de dépenses locales ?

Exemple d'analyse sur les retombées économiques du projet sur le territoire : cas du Ninkasi Kao à Lyon.

A partir de certaines données objectives chiffrées, on s'est aperçu que pour 1€ de subvention injecté par la ville de Lyon dans le projet culturel, cela génère 12€ de retombées économiques directes sur la ville.

Les éléments pris en compte dans ce calcul sont une partie des salaires des personnes qui habitent sur Lyon, les frais d'accueil (hébergement, restauration..) des groupes qui se produisent au Ninkasi, les produits achetés aux entreprises lyonnaises.

Cette démonstration peut être intéressante pour les élus afin de justifier l'utilité de la subvention publique, et de briser le mythe du financement culturel à fonds perdus.

De même, la DDAI – Ministère de la Culture a édité en 2006 un document de travail sur les effets indirects induits par les projets culturels ramenés à la question du territoire.

Toutefois, en milieu rural, la notion de territoire ne peut se résoudre à celle du territoire géographique d'implantation. En effet, au regard de l'éclatement territorial en termes de lieu de vie, lieu de pratiques culturelles, bassins économiques…. On assiste en milieu rural à un « éclatement territorial » qui impose de se questionner en termes de « territoire pertinent » dans ce type d'analyse (communautés de communes, pays…….).

Cela rejoint également la nécessité de poser avec les élus, les enjeux d'une solidarité territoriale.

b) Les enjeux et processus d'évaluation de ces projets

On constate globalement une évolution des répartitions budgétaires entre ressources produites directement par l'association et subventions publiques. En effet, pour la plupart des projets, l'activité culturelle a démarré grâce à l'activité de bar, de débit de boissons qui est devenue aujourd'hui soit marginale par rapport au développement d'autres activités par la structure, soit assumée directement par une autre structure de type SARL, comme nous l'avons vu dans la première thématique.

Néanmoins, le lien entre évolution des projets et leur équilibre économique, même s'il n'est pas spécifique au seul milieu rural, questionne sur la pérennité de ces structures qui voient l'évolution de leurs projets davantage axée sur des activités de services (répétition, information, action culturelle…) qui dégagent moins de recettes directes que celle du débit de boisson par exemple.

Il questionne également le moyen de partager avec les élus directement concernés, ces enjeux de développement tant sur le fonds des projets que sur leurs modèles économiques de développement compte-tenu notamment des enjeux liés par exemple à la LOLF (Loi Organique relative aux Lois de finance) ou encore à la directive européenne sur les services.

En effet, la LOLF notamment, induit la nécessité de critères de performances économiques comme moyens d'évaluer la pertinence de projets notamment associatifs et leurs possibles attributions de subventions.

Il en va de même pour la directive européenne « Services » ou « directive Bolkestein » qui libéralise le marché des prestations de service et qui s'applique également aux services culturels les plaçant directement sur le champ de la libre concurrence et aux mécaniques du plus offrant économiquement parlant.

Or différentes dimensions inhérentes à ces projets, comme celles cités ci-dessus notamment (démarche de développement artistique, fort caractère d'utilité sociale…) sont à identifier plus précisément et à mettre en discussion avec élus concernés notamment, en termes d'évaluation de ces projets musiques actuelles en milieu rural.

Et ce, afin de dépasser, avec les acteurs concernés (élus, techniciens…), les seuls critères de performance économique et envisager également la prise en compte d'autres paramètres : intérêt général, pertinence au regard du territoire….

A titre d'exemple, l'étude menée actuellement par l'AVISE (Agence de Valorisation des Initiatives Socio-Economiques) sur les missions globales des structures d'insertion afin de mieux valoriser leur utilité sur les territoires pour essayer d'inclure au-delà des critères quantitatifs, d'autres éléments

d'évaluation plus qualitatifs qui permettent de mieux prendre en compte leur rôle et leurs fonctions globales.

L'enjeu majeur est en effet de sortir de l'approche binaire de ce qui est économiquement rentable ou pas.

Il est surtout primordial de partager ces éléments entre structures et élus afin d'appréhender les mécanismes d'évaluation induits notamment par la LOLF, d'une façon qui tend à dépasser la simple appréciation en termes de masses économique, afin de prendre en compte également des indicateurs significatifs des caractéristiques singuliers et qualitatifs des projets.

III– PROPOSITION D'UN MODELE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE GLOBAL CULTURE ET TERRITOIRE (cf. schéma en annexe) :

Constat de base :
La plupart des lieux du panel ont été obligés de recourir au développement de nouvelles activités afin, à la fois, de développer d'autres ressources financières et également d'optimiser les emplois en ayant des fonctions multiples sur chaque poste.

De ce fait, la présentation d'un tel projet, avec ces multiples entrées, aux interlocuteurs institutionnels, qui restent aujourd'hui des interlocuteurs de la culture, génère un manque de lisibilité :

- Comment évaluer des activités hors champ de la culture (loisirs, restauration, hébergement...) ?
- Comment ne pas tomber dans l'impression d'« usine à gaz » qui peut effrayer les partenaires par les volumes d'activités ?

En fait, c'est souvent le sous-financement de ces lieux, au regard de leur projet artistique et culturel, qui a induit cette recherche de développement d'activités pour générer d'autres ressources possibles, afin de rechercher un meilleur équilibre économique.

Proposition : renverser le processus de départ et montrer comment un projet culturel et artistique correctement aidé peut être source de développement sur son territoire.

L'idée est de tenter une démonstration qui illustrerait comment, à partir d'un projet culturel et artistique correctement financé, on crée une source de développement potentiel sur le territoire. Il s'agit également par ce biais, d'inciter les élus et les techniciens à trouver des partenaires pour développer un projet plus global sur le territoire, à charge pour eux d'assumer collectivement le soutien du projet artistique et culturel.

Afin d'illustrer ce propos, on considère un projet global intégrant à la fois une partie culturelle et artistique, correctement financée notamment par les partenaires publics, et un commerce de type auberge.

Le projet artistique et culturel est ainsi financé sur la base des trois axes des missions « traditionnelles » d'une SMAC :

- Diffusion
- Accueil d'artistes (filage, création, accompagnement...)
- Autres activités (répétition, action culturelle,...)

Le projet artistique et culturel va intégrer dans son budget de fonctionnement un volume financier non négligeable en termes d'accueil d'artistes et techniciens (restauration, hébergement,...) ; ce volume est par ailleurs augmenté par l'accueil de l'équipe (salariés, bénévoles...).

Nous considérons que ce volume financier peut représenter un tiers du chiffre d'affaire global nécessaire au développement et à « la bonne marche » d'un commerce de type auberge.
Nous considérons qu'un autre tiers du chiffre d'affaire peut être généré par le public : buvette pendant le concert, repas d'une partie du public du concert….

Dans ce cas de figure, on constate que l'activité économique, de type auberge, a plus de chance de trouver son équilibre grâce aux deux tiers déjà générés par l'activité culturelle.
Il est à noter, par ailleurs, que le public constituant ce 3ème tiers directement lié à l'auberge, devient par effet induit, un public plus facile à capter pour le projet artistique.

En résumé nous avons un chiffre d'affaire de l'auberge qui peut être décomposé de la façon suivante :

- une 1ère partie provenant du projet culturel et artistique avec, comme condition sine qua non, un subventionnement à hauteur de ses justes besoins,
- une 2nde partie induite par l'activité du projet culturel et artistique,
- une 3ème partie représentant l'activité développée indépendamment par l'auberge.

Trois avantages à ce type de montage :

- un projet artistique et culturel clair,
- un projet économique dont le risque est réduit,
- un croisement des publics davantage généré,

Néanmoins de par l'interaction entre les différents pôles il conviendra de poser clairement :

- les valeurs de chacune des parties prenantes et celles qui sont communément partagées.
- les éventuels modes de répartition et de mutualisation. selon trois axes des missions « traditionnelles » d'une SMAC

Et ce afin de permettre un réel projet global de développement et qu'on puisse identifier clairement les objectifs et effets des soutiens publics.

L'expérience du Moulin de Brainans rejoint ce schéma :
Considérant la partie du bâtiment encore exploitable au Moulin, l'idée est, avec la communauté de communes, d'aller vers la création de chambres d'hôtes qui seraient déjà louées de par les besoins en hébergement liés directement à l'activité du Moulin sur une partie de l'année et qui pourraient répondre à d'autres besoins (tourisme, séminaire…) le restant de l'année.

En effet, on peut remarquer que le développement des projets des lieux musiques actuelles en milieu rural a permis soit de générer d'autres activités spécifiques soit de préserver certaines activités, de façon directement dépendantes ou associées (ex d'une activité de salle, de type festival par exemple, qui génère un taux de remplissage du camping avoisinant).

Néanmoins, le constat est partagé que ces interactions ne sont pas formalisées voire même pas partagées entre acteurs du même territoire.

D'autre part, l'avantage de ce schéma de développement est également de créer une dynamique territoriale en dehors du tourisme estival qui a sa propre économie.

Néanmoins, afin de pouvoir répondre au postulat de base, soit le financement à sa juste valeur du projet culturel et artistique, il y a la nécessité d'impliquer dès le début l'ensemble des élus dans la mise en œuvre globale de ce schéma. Ils peuvent en effet être un relais majeur dans la recherche d'autres sources de financements, de partenaires notamment pour la partie de développement des activités commerciales.

En effet, ce qui est à côté du projet culturel relève du développement économique global, de l'apport de services au territoire (auberges, tourisme….)

En ce qui concerne la définition du « justement ou correctement financé » pour la base du projet culturel et artistique, la Fédurok travaille actuellement avec le ministère de la Culture à la détermination des critères qui pourraient définir les besoins économiques d'une scène en ordre de marche. Ces critères partagés permettraient également d'évaluer, notamment en direction des élus, le coût des projets afin d'avoir une perception la plus juste possible des engagements et besoins que nécessite la mise en œuvre d'un projet musiques actuelles.

De plus, au-delà des données de masses budgétaires, une réflexion sur les notions de garantie de fonctionnement, de gouvernance démocratique, de travail en réseau … est en œuvre afin de pouvoir certifier également de ces aspects liés à la mise en œuvre des projets.
Ces préoccupations rejoignent par ailleurs les notions de normes européennes qui certifient désormais même les modalités de gouvernance et responsabilités associatives.
Cela permettrait en fait de poser une garantie entre les porteurs de projets et leurs élus locaux tant sur les besoins économiques, que les modalités, processus et enjeux de développement.

Dans le même sens, Opale, précise qu'ils développent actuellement un chantier en termes d'évaluation du financement correct des activités artistiques et culturelles.

Enfin, suivant cette logique on arrive en termes d'emplois à environ cinq à six postes équivalents temps pleins pour un projet culturel et artistique correctement soutenu alors qu'actuellement les moyennes en termes d'emplois se situent davantage autour de 3,5 équivalents temps plein.

Et on va même jusqu'à huit équivalents temps plein pour le fonctionnement du projet global.
Ce processus de développement est donc également générateur d'une dynamique d'emploi sur le territoire.

IV – CONSTATS :

Différents enjeux de développements économiques des lieux de musiques actuelles en milieu rural restent à développer :

- La nécessité de poser les réalités économiques de ces lieux qui tiennent compte de leurs spécificités et notamment des éléments à valoriser (bénévolat, bâtiment….).
- La nécessité de les partager et de les expliquer notamment aux élus et personnels des collectivités territoriales
- La nécessité d'affirmer ces modèles économiques de développement des lieux en milieu rural et notamment de les affirmer collectivement par rapport à l'ensemble des mécanismes de fonctionnement du secteur.
- La nécessité d'approfondir les besoins en termes d'emplois sur ces structures ainsi que les mécanismes de structuration et de pérennisation des emplois.

Séminaire national
sur les lieux de musiques actuelles en milieu rural
les 3 et 4 juin 2008 à Run Ar Puñs à Châteaulin (29)

Thématique 3 : politique partenariale des lieux de musiques actuelles en milieu rural

I – INTRODUCTION DE LA PROBLEMATIQUE :

Luc de Larminat, délégué général du CNAR-culture, Opale.

Dans leur évolution, les lieux de musiques actuelles en milieu rural prennent en compte de façon croissante et de plus en plus impliquée, leur environnement et de leur territoire. Cela se traduit notamment par le développement de différentes missions et actions en réponse aux sollicitations du territoire, qui « dépassent » le plus souvent, le cadre de celles initialement proposées par le projet du lieu.
Ainsi ces lieux sont amenés à construire, à différents niveaux, des politiques partenariales qui peuvent s'articuler autour de trois grands types de partenaires :

- Les partenaires institutionnels et collectivités territoriales.
- Les partenaires acteurs culturels, éducatifs, sociaux …du territoire concerné.
- Les partenaires relevant des acteurs et organisations professionnelles du secteur (société civiles, tourneurs, labels…).

Néanmoins se pose de façon globale et pour ces trois niveaux de partenariats possibles, la problématique des espaces et méthodes de concertation, celle des enjeux des conventionnements, des moyens de médiation et de régulation.

II – ECHANGES - DEBATS :

A) LES DIFFERENTS NIVEAUX DE PARTENARIATS

a) Les partenaires publics et collectivités territoriales

L'Europe :
Le constat est largement partagé que les financements européens ne sont pas intégrés dans l'économie des lieux, le cas mis à part des aides spécifiques à l'emploi via notamment le FSE (Fond social Européen). Toutefois ces aides spécifiques à l'insertion et l'emploi ne représentent qu'une très faible part, quasi nulle (moins d'1%), dans le budget total des lieux qui les ont sollicitées (d'ailleurs très faible proportion de lieux surtout en milieu rural).

En effet, comme nous l'avons vu précédemment, le niveau européen de partenariat reste très complexe dans ses montages administratifs et dans la connaissance précise des programmes qui peuvent être sollicités. Un relai territorial (par exemple au niveau départemental) serait propice à la facilitation des relations entre les acteurs et l'administration européenne via notamment une

médiation et un soutien administratif dans les réponses possibles aux différents axes d'intervention de l'Union Européenne.
D'autre part, au regard de l'économie globale des lieux de musiques actuelles et notamment ceux en milieu rural, se pose également la question de l'avance de trésorerie qui régit les règles de financements européens.
En effet, cette obligation d'avance de trésorerie pour la sollicitation des aides de l'Europe constitue un vrai frein pour la plupart des lieux au regard de leur capacité de trésorerie qui n'a pas la latitude à générer cette avance de fonds.

De plus, la plupart des financements européens sont prioritairement axés sur des activités liées à l'économie et au développement local. Ceci nécessite une mise en visibilité particulière de cette dimension des projets culturels, qui est réelle mais le plus souvent peu mise en valeur, afin que ce type d'aide puisse être sollicité par les structures culturelles (cf. exemple du projet des Articulteurs du Pays de Redon www.articulteurs.org).

L'Etat
Le Ministère de la Culture et de la Communication :
La part des financements de l'Etat via le Ministère de la Culture et les DRAC, reste jusqu'à aujourd'hui relativement importante dans le soutien aux lieux de musiques actuelles. Nous avons pu constater via l'atelier relatif à la thématique sur les modèles économique, qu'en ce qui concerne les lieux musiques actuelles en milieu rural, les financements Ministère de la Culture/ DRAC arrivent en deuxième place en termes de pourcentage dans les subventions des lieux (~16%) juste derrière les Conseils Régionaux qui participent à hauteur de 17% du total des subventions.

Néanmoins, depuis ces cinq dernières années on constate de manière générale, une diminution des interventions de l'Etat, voire pour certains lieux un désengagement total, ce qui vient fragiliser considérablement l'économie de ces lieux et questionne fondamentalement leur pérennité.
De plus, cette tendance va de paire avec une évolution globale du Ministère de la Culture dont la propension d'évolution s'affirme désormais vers un ministère de gestion plus que vers un ministère de missions.

Le Ministère du Travail / les aides à l'emploi :
On s'aperçoit aujourd'hui que la part des aides à l'emploi ministérielles tend fortement à diminuer voire à disparaitre des ressources des lieux, même si elle avait pu être relativement importante, notamment dans le cadre du programme « nouveau service, emploi-jeune ».
Cette donnée est une autre problématique à prendre en compte en ce qui concerne l'équilibre économique des lieux et la pérennisation de leurs emplois.

Les Conseils Régionaux :
Même si pour ces lieux musiques actuelles en milieu rural, les financements régionaux restent relativement importants (17% des subventions), il est difficile de percevoir à l'échelon régional une réelle philosophie d'action motrice en termes de politique culturelle.

En effet, les Régions représentent aujourd'hui le niveau territorial où il pourrait y avoir le plus de déploiement de politiques mais leurs niveaux de soutien restent disparates, de même que leurs axes d'intervention qui peuvent aller du simple accompagnement de certains projets à l'impulsion régionale d'une dynamique pilotée par l'institution.

Les Conseils Généraux :
Les conseils généraux ont du mal à s'incarner via une identité et une politique culturelle singulière.

De plus, ils sont aujourd'hui enfermés dans les schémas départementaux de développement des enseignements artistiques, souvent trop directifs et qui la plupart du temps excluent les musiques actuelles.

Les Communauté de communes :
Elles représentent actuellement le point de fragilité et de faiblesse en termes de soutiens aux lieux de musiques actuelles en milieu rural.
Outre le fait que la compétence culturelle ne fait pas partie de leurs compétences obligatoires, le niveau territorial lié à l'intercommunalité a beaucoup de mal à définir une réelle politique collective et conjointe.
En effet, chacun des élus a tendance à défendre davantage son réseau et son territoire individuel, l'identité et la proximité singulières de l'élu étant moins valorisées en termes de retour d'image via l'intercommunalité.
La maturité politique d'un réel développement territorial culturel à l'échelle d'une communauté de communes ne semble pas encore majoritairement atteinte.

Les Pays, espaces de concertation ou d'intervention ?
Les Pays restent encore davantage des espaces de partages d'expériences et de visions des territoires où peuvent se croiser de nombreux acteurs mais ne disposent pas de moyens d'intervention.
D'ailleurs, certains lieux musiques actuelles ont investi leurs outils de développement, types conseils de pays, mais ces espaces d'échanges semblent rester « vains » en termes de débouchés pragmatiques sur le territoire.

Le constat similaire de relatif échec en termes d'échelon de mise en œuvre d'une réelle construction territoriale est partagé pour ce qui relève des conseils de développement au niveau des agglomérations ou des communautés urbaines.

b) Les autres acteurs culturels, socio-éducatifs, du territoire

La mise en œuvre de partenariats avec d'autres acteurs, indépendamment de ceux directement liés à la diffusion des musiques actuelles, en proximité sur le même territoire, s'avère de façon générale difficile à co-construire de manière pérenne.

La problématique du partage de valeurs communes, affirmées par les acteurs des musiques actuelles, se pose comme un frein au développement de ces partenariats.
Comment confronter et partager ces valeurs sans les détourner ?

Comment aller vers d'autres acteurs que ceux directement impliqués sur le champ culturel, comité de tourisme, acteurs du développement économique, mode de l'entreprise, parcs naturels... ?
Comment créer des champs d'actions conjoints tout en gardant une identité spécifique, comment ne pas se positionner en acteurs concurrentiels sur un même territoire et partager de façon conjointe des enjeux de développement territoriaux et d'intérêt général tout en favorisant le développement de chacun ?
Comment créer ces habitudes et espaces de coopération ? Quelle médiation possible ?

Autant de questionnements qui, aujourd'hui, font partie des problématiques de développement des structures de musiques actuelles en milieu rural et qui constitue également de réels enjeux de développement des territoires.

Un premier frein est identifié dans la mise en œuvre de ces partenariats par le fait que le secteur des musiques actuelles surtout en milieu rural, au regard de sa proximité avec les populations,

génère une dimension affective, un attachement singulier des personnes qui fréquentent les structures au-delà du service premier qu'elles viennent chercher.
Ceci est d'ailleurs partagé de la même manière sur des structures implantées en milieu urbain qui défendent cette notion de proximité dans leur projet notamment à l'échelle de quartiers géographiquement limités.
Cette dimension affective inhérente à ce type de lieux de musiques actuelles, n'est pas forcément une donnée commune aux autres acteurs du territoire (centre social, service jeunesse, autres institutions culturelles) qui peuvent l'appréhender soit en défaut, comme une non-reconnaissance et donc partir sur un sentiment négatif et de dévalorisation par rapport à la structure musiques actuelles, soit orienter le partenariat sur ce potentiel « affectif » de relations privilégiées avec la population à des fins davantage « utilitaristes » ou communicationnelles.

D'autres partenaires, encore très peu sollicités et qui peuvent pleinement participer à cette co-construction restent à associer au développement des projets : CCI, chambre régionale d'agriculture …

c) Les partenaires organisations professionnelles

La problématique de la présence artistique en milieu rural est soulevée notamment via les coûts importants qu'elle engendre au regard des possibilités économiques des structures et également au regard des infrastructures spécifiques au milieu rural (hors les murs, diffusion dans des lieux divers, salles polyvalentes…).

Cette problématique de solidarité territoriale doit être posée de façon plus large avec l'ensemble des acteurs impliqués (sociétés civiles, acteurs, fédérations, CNV, producteurs…).
Jean-François Paux pour le CNV, rappelle que le CNV est dans une logique de redistribution qui doit exister là où le besoin se fait le plus sentir et que la problématique de la diffusion en milieu rural avec ses spécificités, doit être davantage prise en compte pour garantir l'irrigation artistique du territoire.

CONSTATS SUR CES DIFFERENTS PARTENARIATS :

On s'aperçoit à travers les différentes problématiques liées aux partenariats territoriaux que la résonnance des projets de musiques actuelles est plus étendue que leur territoire d'implantation immédiat et/ou leur territoire administratif.
D'où une difficulté majeure à réunir différents niveaux de collectivités qui ne se sentent pas forcément impliqués par le projet de part une entrée soit territoriale soit d'intérêt en termes de développement.

De là, la problématique du territoire pertinent versus le territoire d'implantation ou administratif et des collectivités qui y sont impliquées, se pose pleinement en termes de partenariats et d'habitudes de concertations à insuffler et construire.
De même la question du « chevauchement » des différents échelons territoriaux apparait parfois notamment au niveau local, entre par exemple les départements et les pays, les communautés de communes.
Ceci complexifie les contractualisations possibles des partenariats soit en termes de lisibilité (qui intervient, à quel niveau, n'y-a-t-il pas double intervention ?...) soit en termes de processus d'intervention (financement sectoriel/financements par projets, financements au fonctionnement..).

De plus, nous avons pu constater que la notion de partenariat avec une initiative privée est nouvelle pour les politiques qui identifient les musiques actuelles davantage sur l'aspect concerts et

distraction que sur les différentes déclinaisons accompagnement, amateurs, multimédia, musique enregistrée, inscription territoriale, ….

Les politiques ne sont pas habitués à ce dialogue différent proposé par les structures de musiques actuelles, dialogue qui inviterait de manière transversale à partager les enjeux d'une co-construction au service du territoire et de ses populations en tenant compte d'une initiative historiquement privée.

D'autre part, à travers cette notion de partenariats se dessine la question de la valeur ajoutée qu'ils peuvent mettre en œuvre en termes d'emplois, d'attractivité, de dynamisation et/ou maintien d'activités économiques en partie induite par l'implantation des structures musiques actuelles sur un territoire et ce d'autant plus en milieu rural.

De là, il apparaît également la nécessité d'une meilleure lisibilité des projets musiques actuelles afin de pouvoir en saisir l'ensemble des dimensions et des champs dans lesquels ils s'impliquent. C'est en effet par la mise en lumière des spécificités de ces lieux que différentes pistes de pérennisation des relations avec les partenaires existants vont pouvoir être trouvées voire impliquer d'autres partenaires

Enfin, la question de l'évolution des territoires, de leurs outils de développement (SCOT, CUQS….) et des moyens de garantie d'équité territoriale semble un enjeu majeur dans les positionnements à venir en termes de co-construction et de développement des territoires. Comment les lieux de musiques actuelles peuvent-ils s'en emparer, y participer, rester dans cette dynamique de développement ? Autant d'enjeux primordiaux afin de pouvoir participer pleinement à la construction partagée des projets et des territoires.

B) LES ENJEUX DES CONVENTIONNEMENTS PLURIPARTITES ET PLURIANNUELS

a) Les constats positifs :

Un acte de participation et d'engagement collectif

Le constat est largement partagé que la signature d'une convention d'objectifs et de moyens pluripartite et pluriannuelle constitue un acte fort et fédérateur de reconnaissance des missions d'un acteur culturel, par différents partenaires.

Elle témoigne d'un pacte de confiance qui ne doit pas se limiter à un outil de « surveillance » ou à un instrument uniquement technique, qui administrerait les relations entre l'acteur culturel et ses partenaires.

En ce sens, dans l'élaboration de ces conventions pluripartites, l'interlocuteur privilégié doit rester le politique et pas exclusivement l'administratif afin que les conventions demeurent des processus de dialogue et construction au regard d'enjeux de développement négociés et partagés.

Toutefois, par ce fait, elles se positionnent également comme élément de rupture par rapport aux habitudes de travail et relationnelles des différents partenaires publiques et collectivités territoriales.

En effet, ces conventions obligent les différentes collectivités et représentants de l'Etat, qui ne travaillent que rarement de façon conjointe, à s'engager collectivement autour d'un projet le plus souvent associatif.

De même, elles rompent les systèmes mécaniques de financements en cascade induits par la participation d'un partenaire qui oblige celle d'un autre. Elles constituent donc une approche du partenariat différente et encore peu usitée notamment chez les collectivités territoriales.
Elles impliquent donc de la part des différents partenaires une démarche volontaire de participation et de co-engagement.

D'autre part, pour certains lieux de musiques actuelles en milieu rural, la notion de plusieurs partenaires réunis autour d'un même projet culturel et territorial revêt une importance majeure en termes de garantie d'un missionnement qui défend l'intérêt collectif et général et l'autonomie de la structure culturelle sans la « stériliser » dans un rapport unilatéral avec une seule collectivité.

De plus, pour certains lieux cet engagement pluri partenarial est le gage d'une obligation de négociation collective et impliquée, autour du projet culturel, permettant ainsi éviter le désengagement abrupt et soudain d'un partenaire.

Une inscription dans la durée :
L'inscription dans le temps de ces conventions (souvent 3 ans) permet aux acteurs culturels notamment associatifs, de projeter leur structuration en tenant compte du rythme de ces conventions et non plus de subir un développement soumis aux aléas de différents partenariats.

Pour certains lieux musiques actuelles en milieu rural, la notion d'engagement dans la durée associé aux soutiens financiers des différents partenaires, a permis de poser les bases de la pérennisation notamment d'emplois aidés.
Cette structuration dans le temps permet d'envisager le développement des projets culturels de façon plus sereine et construite selon différentes réalités qui peuvent aller de paire avec les engagements déterminés via ces conventions.

Une approche culturelle plus large et affirmée :
De part leur dimension pluripartite impliquant différents niveaux de collectivités territoriales et partenaires publics, ces conventions de missionnement induisent un rapport différent au projet culturel.
En effet, ces enjeux de développement sont par ce biais, considérés de manière plus large en fonction des différents partenaires impliqués et de leurs politiques culturelles respectives.
Cette approche pluri-partenaires, surtout quand elle implique des collectivités territoriales, induit une lecture globale du projet culturel et artistique plus affirmée dans son rapport au territoire et sur des missions qui dépassent la stricte diffusion artistique, missions qui jusque là étaient mises en œuvres par les structures mais davantage sur le mode de la réponse engagée par défaut.
Ainsi via ces conventions, on assiste également à la formalisation et la reconnaissance pour les lieux de musiques actuelles de leur rôle d'acteur en responsabilité du développement globale des pratiques culturelles sur leur territoire.

b) Les problématiques :

Des financements figés :
Même si la règle comptable de l'annualité budgétaire s'applique de plein à ces conventions pluri annuelles, et même si elles garantissent une certaine base d'engagement financier des partenaires, elles peuvent en contrepartie figer les montants des soutiens financiers accordés sur la durée de la convention.
Par ce fait, ce mécanisme va à l'encontre du simple maintien du niveau initial de la subvention qui, à son terme, aura subi les incidences de hausses du coût de la vie et des mécanismes conventionnels liés aux salaires par exemple.

Les soutiens financiers accordés seront donc inférieurs à leur valeur réelle au démarrage de la convention.

Sans prise en compte de cette problématique, la structure culturelle est contrainte de développer son projet avec des financements qui diminuent de fait. Ce qui va à l'encontre des objectifs même de poser des cadres et enjeux partagés de développement via ces conventions d'objectifs et de moyens.

Dans le même sens et sous couvert de la convention signée, certaines structures ont été confrontées à un renvoi en fin de convention pour l'étude d'une possible évolution des subventions accordées, même si une évolution du projet ou de son contexte aurait pu justifier une reconsidération des soutiens financiers attribués.

Les limites de la démarche de co-construction

Il est constaté que dans la démarche d'élaboration de ces conventions, dans le meilleur des cas elle est en résonnance à des textes cadres d'intentions politiques d'un niveau de collectivité territorial, mais pas toujours, et le plus souvent ce sont les lieux qui sont contraints d'écrire seuls les contenus des conventions.

La réelle démarche de co-construction est peu mise en œuvre et on assiste à une différence de positionnement et d'implication globale entre les acteurs qui sont dans l'attente d'une co-construction pleine avec les partenaires alors que les partenaires eux-mêmes sont davantage dans une posture de validation à postériori.
Le plus souvent, ils valident le fait qu'un projet associatif puisse croiser leurs politiques publiques mais ne s'impliquent pas dans un réel partage d'enjeux culturels qui viendraient nourrir leurs intentions politiques.

L'évaluation

L'évaluation du développement d'un projet culturel et artistique durant la période de son conventionnement pluriannuel et pluripartite reste une problématique majeure largement partagée par les lieux de musiques actuelles.
Même si la nécessité d'évaluation fait désormais partie intégrante des conventions de missionnement, via un notamment un comité de suivi qui réunit l'ensemble des partenaires, on s'aperçoit qu'elle est le plus souvent demandée aux lieux, sous la forme donc d'une auto-évaluation et que les comités ne se réunissent pas sans l'impulsion ou la demande des structures.

On s'aperçoit également que pendant la durée de la convention, les échanges et contacts avec les partenaires politiques sont davantage distendus et qu'au bout de la convention toute la démarche d'explication et de partage des enjeux du projet culturel et artistique est à réactiver entre les partenaires et les lieux ainsi que « l'habitude de connaissance et compréhension réciproque ».

Il s'agit au-delà du processus technique de conventionnement de trouver des espaces de partage réciproques des réalités de chacun et du contexte du projet, ainsi que des habitudes de concertations régulières afin de maintenir une dynamique de co-construction entre partenaires et acteurs d'un projet culturel ancré sur son territoire.

D'autre part la problématique de l'évaluation soulève celle des critères retenus qui croise différents enjeux, celui de leur définition et partage (partie de l'activité visible, celle moins visible), celui des obligations notamment dans le cadre de la LOLF, celui de la mise en œuvre de l'évaluation (qui et avec quelle méthodes…).

c) Les perspectives :

La notion de « chef de file »
Par rapport aux difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des procédures d'élaboration de ces conventions pluripartite d'objectifs et de moyens, la problématique du défaut d'un partenaire « chef de file » en milieu rural qui donnerait l'impulsion, se pose comme un frein possible à cette démarche.

Est-ce qu'une différence milieu urbain / milieu rural, autour des conventionnements collectivités – lieux musiques actuelles ne viendrait pas du fait qu'en milieu urbain, un niveau de collectivité territoriale s'empare du rôle de chef de file (le plus souvent la Ville) et donne ainsi l'impulsion à la démarche de conventionnement?

Le rôle des Préfets :
En réponse aux problématiques de réunion des différents partenaires dans cette démarche de co-construction et de conventionnement avec les acteurs musiques actuelles, la sollicitation du Préfet comme vecteur neutre de ralliement peut permettre une avancée efficiente.

En effet, de part son rôle prépondérant de représentant de l'Etat, le Préfet fait figure d'autorité dans l'invitation des différents partenaires à contribuer à la mise en œuvre des conventions d'objectifs et de moyens.

De même, de part leur transversalité d'action, les préfectures peuvent indéniablement être le vecteur de croisement de certains partenaires que les lieux n'ont pas pour habitude première d'avoir en partenaires (DDASS, Environnement,…).

De plus, via les prérogatives et les pouvoirs désormais remis au Préfet de Région (aménagement du territoire, développement économique, formation professionnelle…), certaines pistes de travail et de développement des projets musiques actuelles peuvent se concrétiser de façon opportune.

Enfin, l'association des Préfets à cette démarche de conventionnement permet également de poser les bases d'une meilleure compréhension réciproque et ainsi peut-être éviter des réactions plus abruptes sur certains champs qui dépendent directement des compétences préfectorales (sécurité, horaires de fermeture…..).

Le rôle des fédérations
En ce qui concerne les méthodes liées aux modes de contractualisation, on constate un déficit de constat partagé qui pose ensuite le problème de l'évaluation : comment évaluer quelque chose non clairement défini au départ ?
Envisager une réelle évaluation suppose effectivement un point de départ négocié ainsi que ses évolutions envisagées.
Il y a effectivement nécessité à poser en préalable, entre les acteurs et leurs élus, une vision contradictoire et partagée de l'environnement, des objectifs, du projet culturel et de son territoire au-delà du simple état des lieux.

Il s'agit de dépasser l'état de fait pour arriver vers un constat partagé et dynamique qui problématise les enjeux de développement du projet.
Cela passe aussi par l'animation des relations entre la structure et ses partenaires.

Et cela suppose que les fédérations soient acceptées dans ce rôle d'apport externe, de distance, de vision globale, ce qui n'a pas toujours été le cas notamment de part les services déconcentrés.

Ainsi, en réponse à ces différentes problématiques, les fédérations Fédurok et FSJ sont confrontées à un double enjeu :

- Aider à donner une lecture plus précise et globale des projets des structures, concourir à leur meilleure mise en visibilité.
- Aider les structures à se développer notamment au regard de leurs bases et modèles économiques en situation de fragilité.

Pour ceci, elles doivent développer des méthodes de travail qui puissent répondre à ces enjeux tout en étant pleinement accepté par les structures.
Ces méthodes reposent notamment sur l'acceptation de la transparence sous couvert de confidentialité et d'anonymat ainsi que des retours qui peuvent s'avérer exigeant dans le remise en cause des mécanismes de fonctionnement des structures.

Elles reposent également sur le fait que les acteurs doivent rentrer dans une problématique qui va au-delà de leur propre portage et développement, pour trouver des ressources dans la mise en réseau et accepter en retour que le réseau puisse avoir une lecture, partager les expériences.
Ce sont les enjeux majeurs de l'observation participative et partagée mise en œuvre depuis quelques années.

De plus, il y a nécessité pour les fédérations et les lieux à pouvoir poser un contrat d'accompagnement dans la durée à partir des réalités singulières et objectives spécifiques à chaque structure.
Il faut également que ce processus puisse trouver un écho dans une dynamique collective, et des outils mutualisés à mettre en place, afin que la structuration collective des acteurs au niveau territorial dépasse la simple mise réseau et tende vers un véritable outil au service des acteurs et des territoires.

IV – CONSTATS :

A l'issue de ces échanges, différentes nécessité apparaissent pouvant contribuer à l'amélioration et au développement des modes de partenariat entre lieux de musiques actuelles notamment en milieu rural et les partenaires des territoires, qu'ils soient partenaires publiques, acteurs du développement économique, éducatif, social, environnemental… du territoire ou encore représentants du secteur professionnel des musiques actuelles :

- La nécessité d'accroître la mise en visibilité sur les réalités des structures musiques actuelles en milieu rural afin d'en saisir davantage les possibles axes de développement et de partenariat possibles.

- La nécessité, notamment pour les fédérations, d'organiser une animation et une médiation des relations entre acteurs et partenaires afin de poser et mettre en œuvre collectivement les enjeux, méthodes et outils de partenariats.

- La nécessité de mutualiser les outils et expériences notamment dans le champ de la mise en œuvre des partenariats (évolution des territoires, programmes, méthodes…).